

C DE CATTENOM ET ENVIRONS

M. Michel PAQUET
Monsieur le Président
2, avenue du Général de Gaulle
57570 CATTENOM
Tél : 03 82 82 05 60
mél : marchespublics@cc-ce.com
web : <http://ccce.fr/>
SIRET 24570069500191

AVIS D'ATTRIBUTION

Objet : VIC - Basse-Rentgen - Aménagement de voirie - Rue de la Fontaine
Référence acheteur : 2435
Nature du marché : Travaux
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 45233120 - Travaux de construction de routes
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Strasbourg 31, avenue de la Paix BP 51038 - 67070 Strasbourg - Cedex
Tél : 0388212323 - Fax : 0388364466
greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Attribution du marché
Date d'attribution : 28/10/24
Marché n° : 2454VIBS
STRADEST T.P., 6 RUE MALAMBAS, 57280 HAUCONCOURT
Montant indéfini
Sous-traitance : non.
Envoi le 04/11/24 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-publics.info>

AJL000044312



AVIS D'ATTRIBUTION

Organisme :
Siret : 21570606000013
Mairie de Saint-Avold
36 bd de Lorraine
BP 10019
57501 Saint-Avold Cedex
Marchés Publics
Tél : 03 87 91 10 07
marches_publics@mairie-saint-avold.fr

Objet de la consultation :
Affaire 2024 - Police Municipale - 037

Audit sur le système de vidéoprotection de la Ville de Saint - Avold

Critères d'attribution :
- Le prix 60%
- La valeur technique de l'offre 40 %

Mode de passation :
Procédure adaptée conformément aux articles L2123 - 1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique.
Marché de prestations intellectuelles

Adjudicataire :
ASVITEC
6, rue des Vignes
67350 MORSCWILLER
802 397 471 000011

Montant HT :
3 512,50€

Date d'envoi à la publication :
06/11/2024

AJL000044326



AVIS D'ATTRIBUTION

Section I : Identification de l'acheteur

Siret : 21570606000013
Mairie de Saint-Avold
36 bd de Lorraine
BP 10019
57501 Saint-Avold Cedex
Marchés Publics
Tél : 03 87 91 10 07
marches_publics@mairie-saint-avold.fr

Section II : Communication Identification interne de la consultation :

Affaire 2024 - services techniques - bâtiment - 030

Section III : Procédure

Type de procédure :
Procédure adaptée en application des articles L2123 - 1, R2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique.

Clauses sociales ou environnementales :

En application des dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique, l'exécution du marché comporte une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique pour le lot n°2.

Critères d'attribution :

- Le prix 60 %
- La valeur technique 25%
- La développement durable 15%

AJL000044347

Section IV : Identification du marché

Intitulé du marché :
Rénovation de la toiture à l'élémentaire Carrière

Code CPV principal :
45261000-4 - Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
45262660-5 - Travaux de désamiantage

Section V : Lots

Lot n°1 :
Désamiantage

Adjudicataire :
3D'EST
Lieu dit boyer
54385 MANONCOURT EN WOEVRE
797 826 906 00027

Montant HT :
41710,00

Lot n°2 :
Couverture acier

Adjudicataire :
MAGNANI
116, rue Principale
57490 CARLING
330 939 810 00017

Montant HT :
125 378,65

Section VI :

Informations complémentaires

Date d'envoi à la publication :
07/11/2024

Enquêtes publiques

Commune de STIRING-WENDEL

MODIFICATION N°1 DU PLU NON SOUMISE A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire, par arrêté n°8003 du 08 octobre 2024 a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n°1 du PLU de la Ville de STIRING-WENDEL. Cette enquête publique se déroulera du jeudi 07 novembre 2024 au vendredi 22 novembre 2024 inclus.

M. Patrick DELESALLE a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le 1er vice-président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le public pourra consulter les pièces du dossier de la modification du Plan Local d'Urbanisme et présenter éventuellement ses observations dans le registre de l'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la Mairie de STIRING-WENDEL du jeudi 07 novembre 2024 au vendredi 22 novembre 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les pièces du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site Internet de la Ville de STIRING-WENDEL - <https://www.stiring-wendel.fr>

Les observations pourront également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie de STIRING-WENDEL -

AJL000044207

DEL - 1 place de Wendel - 57350 STIRING-WENDEL ainsi que par courrier électronique à l.stolz@stiring-wendel.fr.

Les courriers ou courriels arrivant après la fin de l'enquête publique ne seront plus pris en compte.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des pièces du dossier de l'enquête publique après de la Ville de STIRING-WENDEL.

Le Commissaire Enquêteur tiendra des permanences en Mairie de STIRING-WENDEL pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le jeudi 07 novembre 2024 de 15h00 à 17h00

- Le mardi 12 novembre 2024 de 16h00 à 18h00
- Le vendredi 22 novembre 2024 de 15h00 à 17h00

A la date de fin de l'enquête publique définie à l'article 1, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de STIRING-WENDEL le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur durant un an à réception par la Commune, dans les locaux de la Ville de STIRING-WENDEL, aux jours et aux heures habituels d'ouverture, et sur le site Internet de la Ville - <https://www.stiring-wendel.fr>

METZ METROPOLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ZONAGE PLUVIAL ET SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES :

LE PLAN PLUIE

Par arrêté EE_01/2024 du 30/10/2024, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique dont l'objet porte sur le Plan Pluie, composé d'un zonage pluvial et d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales. Elle se déroulera pendant 35 jours consécutifs du 04 décembre 2024 à 9h00 au 07 janvier 2025 à 18h00 à la Maison de la Métropole (1 place du Parlement de Metz, CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1), siège de l'enquête publique et dans les mairies des 45 communes concernées : Amanvillers, Ars-Laquenexy, Ars-sur-Moselle, Augny, Châtel-Saint-Germain, Chesny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Fey, Gravelotte, Jury, Jussy, La Maxe, Laquenexy, Le Ban-Saint-Martin, Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Lorry-Mardigny, Maricelles, Marly, Mécleuves, Metz, Mey, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Noisseville, Nouilly,

Peltre, Plappeville, Pouilly, Pournoy-là-Chétive, Rozérieulles, Sainte-Ruffine, Saint-Julien-lès-Metz, Saint-Privat-la-Montagne, Saulny, Scy-Chazelles, Vantoux, Vany, Vaux, Vernéville, Woippy.

Le Plan Pluie a pour vocation de favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et ainsi s'inscrire dans une gestion durable des eaux pluviales.

Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Vital TISSIER en qualité de commissaire enquêteur et Madame Marthe CHAUSSEC en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance de l'intégralité du dossier d'enquête :

- En version numérique :
- sur le site de l'Eurométropole de Metz à l'adresse suivante : <https://www.eurometropolemetz.eu/les-services/eau-et-assainissement/l-eau-pluviale-6338.html>

- sur une borne installée à l'accueil du siège de l'enquête publique et pendant les horaires d'ouverture ;
- sur le site du registre numérique à l'adresse suivante :

AJL000044298

<https://www.registre-dematerialise.fr/5766>

- En version papier, pendant les horaires d'ouverture à la Maison de la Métropole et lors des permanences mentionnées ci-après.

Le public pourra également consigner ses observations :
- sur le registre numérique sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5766>

- Par courriers électroniques (objet : Enquête publique Plan Pluie - A l'attention du commissaire enquêteur) à l'adresse unique : enquete-publique-5766@registre-dematerialise.fr

- Sur les registres papiers d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique, dans les mairies de quartier de Metz ainsi que dans les communes de l'Eurométropole de Metz concernées par le projet, durant les horaires d'ouverture.

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants :

Maison de la Métropole :
04 décembre 2024 de 9h à 11h

Mairie de Vantoux :
10 décembre 2024 de 10h à 12h

Mairie de Peltre :
10 décembre 2024 de 14h à 16h

Mairie de Cuvry :
17 décembre 2024 de 10h à 12h

Mairie de Lorry-lès-Metz :
17 décembre 2024 de 14h à 16h

Mairie de Châtel-Saint-Germain :
19 décembre 2024 de 10h à 12h

Maison de la Métropole :
07 janvier 2025 de 16h à 18h

Un avis au public sera affiché au siège de Metz Métropole, dans les mairies des 45 communes concernées et sur le site internet de la Métropole.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de Metz Métropole les dossiers avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions et avis motivés sur le projet du Plan Pluie. Le rapport et les conclusions de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public au siège de Metz Métropole, dans les 45 mairies de la Métropole et en Préfecture durant un an.